



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 Avril 2021 N°05/2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille vingt et un et le quinze avril à quatorze heures trente

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation

08/04/2021

Date d'affichage

16/04/2021

Présents : MM DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste (P), CAMPINCHI Jean Laurent, DEFRANCHI Jean Marie; Adjoint.

MM CARLOTTI Lisa (P), CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia, GIOVANNELLI Emilie, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, MONDIEGT Vincent, POGGI Marie Laure, SQUAGLIA Pierre Xavier, TONINI Nicolas (P); Conseillers Municipaux.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération :

Modification des statuts de la Communauté de Communes SPELUNCA LIAMONE.

Le Maire expose au conseil municipal,

Vu L'article L. 5211-17 du CGCT fixant les règles relatives aux modifications statutaires des EPCI,

Vu le Code général des collectivités territoriales, dont les articles L. 5211-5-1 et L. 5214-16 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) ;

Vu les articles L.1231-1 et L. 3111-9 du Code des Transports ;

Considérant que la compétence « abattoir » n'étant pas obligatoire pour les communautés de communes en application de l'article L5214-16 du CGCT, elle peut être à tout moment transférée par les communes membres de manière volontaire selon la procédure prévue à l'article L.5211-11 du CGCT ;

Considérant que suite à l'approbation de la prise de compétence « création et gestion d'un abattoir » les statuts de la Communauté de communes SPELUNCA LIAMONE sont modifiés dans ce sens, à l'article 4.3 « Compétences Facultatives » alinéa 4.3.2.

Considérant que suite à l'approbation de la prise de compétence « mobilité », les statuts de la Communauté de communes SPELUNCA LIAMONE sont modifiés dans ce sens, à l'article 4.3 « Compétences Facultatives » alinéa 4.3.3 : la communauté de communes se dote de la compétence « mobilité » conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019.

Monsieur Le Maire informe les conseillers municipaux que le Conseil communautaire, lors de la séance du 19 février 2021 a approuvé la modification statutaire portant sur la prise des compétences « mobilité » et « création et gestion d'un abattoir ».

Monsieur Le Maire rappelle qu'au visa de l'alinéa 2 de l'article L5211-17 du CGCT, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

Approuve le transfert de la compétence « création et gestion d'un abattoir » à la Communauté de communes

Approuve la prise de compétence « mobilité » par la Communauté de communes

Autorise Monsieur Le Maire à accomplir tout acte nécessaire à la présente délibération et à procéder à la notification de la présente délibération au Président de la Communauté de communes.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présent.

Le Maire,
CHIAPPINI Charles





Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 Avril 2021 N°06/2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille vingt et un et le quinze avril à quatorze heures trente

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation

08/04/2021

Date d'affichage

16/04/2021

Présents : MM DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste (P), CAMPINCHI Jean Laurent, DEFRANCHI Jean Marie; Adjoint.

MM CARLOTTI Lisa (P), CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia, GIOVANNELLI Emilie, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, MONDIEGT Vincent, POGGI Marie Laure, SQUAGLIA Pierre Xavier, TONINI Nicolas (P); Conseillers Municipaux.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération :

Création d'une aire de stationnement.

Le Maire expose au conseil municipal qu'afin de garantir la bonne circulation des véhicules et d'assurer la sécurité des piétons ainsi que celle des automobilistes, il y a lieu de réaliser une aire de stationnement à l'entrée du village.

Ce parking serait implanté en bordure de la nouvelle route Solajo Vetriccia et comporterait quatorze places de stationnement.

Le montant des travaux, a été estimé par une entreprise spécialisée à 53 217,20 € soit 58 538,92 € TTC.

Le Maire propose donc aux conseillers de réaliser cette aire de stationnement selon le plan de financement suivant :

- Cout HT de l'opération : 53 217,20 €.
- Collectivité de Corse – Produit des amendes de police (80%) : 42 573,76 €.
- Fonds propres de la Commune (20%) : 10 643,39 €.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- Décide de réaliser cette opération d'investissement selon le plan de financement proposé.
- Autorise le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à cette réalisation.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présent.

Le Maire,
CHIAPPINI Charles





Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 Avril 2021 N°07/2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille vingt et un et le quinze avril à quatorze heures trente

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation

08/04/2021

Date d'affichage

16/04/2021

Présents : MM DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste (P), CAMPINCHI Jean Laurent, DEFRANCHI Jean Marie; Adjoint.

MM CARLOTTI Lisa (P), CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia, GIOVANNELLI Emilie, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, MONDIEGT Vincent, POGGI Marie Laure, SQUAGLIA Pierre Xavier, TONINI Nicolas (P); Conseillers Municipaux.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération :

Acquisition d'un broyeur de végétaux.

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'afin de lutter efficacement contre les incendies, la commune sensibilise régulièrement ses administrés aux obligations et dispositions réglementaires relatives au débroussaillage légal.

Si ces prescriptions sont globalement bien suivies par l'ensemble des habitants, bon nombre d'entre eux procèdent à l'écobuage.

Afin de limiter cette pratique qui pourrait générer des feux, il serait opportun que la commune fasse l'acquisition d'un broyeur de végétaux.

Cet outil efficace pour les agents techniques communaux pourrait également être mis à la disposition du public par convention d'utilisation avec la municipalité.

Le coût de ce broyeur a été estimé à 3 507,30 € HT, 4 208,76 € TTC.

Le Maire propose donc aux conseillers de réaliser cette acquisition selon le plan de financement suivant :

- Cout HT de l'opération : 3 507,30 €.
- Office de l'Environnement de la Corse – Mesure 1 des aides DFCI (60%) : 2 104,38 €.
- Etat – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (20%) : 701,46 €.
- Fonds propres de la Commune (20%) : 701,46 €.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide de réaliser cette acquisition selon le plan de financement proposé.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présent.



Le Maire,
CHIAPPINI Charles



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 Avril 2021 N°08/2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille vingt et un et le quinze avril à quatorze heures trente

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation
08/04/2021

Date d'affichage
16/04/2021

Présents : MM DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste (P), CAMPINCHI Jean Laurent, DEFRANCHI Jean Marie; Adjoints.

MM CARLOTTI Lisa (P), CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia, GIOVANNELLI Emilie, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, MONDIEGT Vincent, POGGI Marie Laure, SQUAGLIA Pierre Xavier, TONINI Nicolas (P); Conseillers Municipaux.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération :

Acquisition d'un logiciel urbanisme.

Le Maire informe le conseil municipal que la licence du logiciel informatique d'urbanisme de la commune va bientôt arriver à expiration.

Il souligne que cet outil est indispensable au secrétariat, pour assurer un traitement optimal des demandes d'urbanisme sur la commune (permis de construire, déclarations préalables de travaux, certificat d'urbanisme, etc.).

Afin de doter les services d'un logiciel performant et intégrant les contraintes liées à l'urbanisme (PLU, PADDUC, etc.), le Maire a pris contact avec une entreprise spécialisée qui a établi un devis de 3 720,00 € HT soit 4 464,00 € TTC, pour cette acquisition.

Le Maire propose donc aux conseillers de réaliser cette acquisition selon le plan de financement suivant :

- Cout HT de l'opération : 3 720,00 €.
- Collectivité de Corse – Dotation quinquennale (40%) : 1 488,00 €.
- Etat – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (40%) : 1 488,00 €.
- Fonds propres de la Commune (20%) : 744 ,00 €.

Le conseil municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide de réaliser cette acquisition selon le plan de financement proposé.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présent.

Le Maire,
CHIAPPINI Charles





Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 Avril 2021 N°09/2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille vingt et un et le quinze avril à quatorze heures trente

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation

08/04/2021

Date d'affichage

16/04/2021

Présents : MM DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste (P), CAMPINCHI Jean Laurent, DEFRANCHI Jean Marie; Adjointes.

MM CARLOTTI Lisa (P), CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia, GIOVANNELLI Emilie, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, MONDIEGT Vincent, POGGI Marie Laure, SQUAGLIA Pierre Xavier, TONINI Nicolas (P); Conseillers Municipaux.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération :

Travaux de voirie route Liscia – Pévani.

Le Maire rappelle au conseil municipal que la municipalité a déjà consacré de nombreux crédits d'investissement pour remettre en état au fil des ans la route du littoral de la commune.

Ainsi une grande partie de cette voie longue d'une quinzaine kilomètres ; prenant son origine au carrefour de la Liscia et traversant les hameaux d'Orcino, Ancone et Pévani ; a été rénovée régulièrement chaque année.

Cependant, des derniers travaux de revêtement sont nécessaires afin de la rendre carrossable entièrement.

La rénovation totale de cette route très empruntée toute l'année, desservant de nombreuses habitations principales et secondaires, et présentant un fort intérêt touristique, revêt un caractère prioritaire en matière de voirie pour la municipalité.

Dans cette perspective le Maire a demandé à une entreprise spécialisée de chiffrer ces travaux d'enrobé qui seront opérés sur 12 petits tronçons particulièrement en mauvais état de cette route.

Ceux-ci devront être complétés par la pose d'une glissière de sécurité dans un virage dangereux surplombant les rochers maritimes au hameau d'Ancone.

Le coût total de l'opération qui devra faire l'objet d'une consultation publique, a été estimé à 112 812,50 € HT soit 124 093,75 € TTC.

Ce projet représentant un investissement extrêmement lourd pour les finances communales, le Maire propose aux conseillers de solliciter exceptionnellement la DETR de l'Etat ainsi que la dotation quinquennale de la CDC, pour le financer.

Il demande donc au conseil municipal de réaliser ces travaux de voirie selon le plan de financement suivant :

- Cout HT de l'opération : 112 812,50 €.
- Etat – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (40%) : 45 125,00 €.
- Collectivité de Corse – Dotation quinquennale (40%) : 45 125,00 €.
- Fonds propres de la Commune (20%) : 22 562,50 €.

Le conseil municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide de réaliser cette opération selon le plan de financement proposé.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présent.



Le Maire,
CHIAPPINI Charles



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 Avril 2021 N°10/2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille vingt et un et le quinze avril à quatorze heures trente

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation

08/04/2021

Date d'affichage

16/04/2021

Présents : MM DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste (P), CAMPINCHI Jean Laurent, DEFRANCHI Jean Marie; Adjoints.

MM CARLOTTI Lisa (P), CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia, GIOVANNELLI Emilie, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, MONDIEGT Vincent, POGGI Marie Laure, SQUAGLIA Pierre Xavier, TONINI Nicolas (P); Conseillers Municipaux.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération :

Rénovation d'un logement situé dans l'ancien groupe scolaire.

Le Maire informe les conseillers que l'un des trois logements communaux situé dans l'ancien groupe scolaire doit faire l'objet d'une rénovation totale.

Des travaux de maçonnerie générale ainsi que de reprise totale de la plomberie et de l'électricité doivent être effectués.

Dans cette perspective le 1^{er} adjoint a contacté des entreprises spécialisées qui ont évalué la totalité de ces travaux à la somme de 58 494,60 € HT soit 62 298,40 € TTC ; se décomposant ainsi :

Maçonnerie générale : 38 038,00 € HT.

Plomberie : 10 460,60 € HT.

Electricité : 9 996,00 € HT.

Le Maire précise par ailleurs que cette dépense n'est pas éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux, car elle concerne un logement à valeur locative et de ce fait est exclue du dispositif d'aide de l'Etat.

Il propose donc aux conseillers de réaliser ce programme selon le plan de financement suivant :

- Cout HT de l'opération : 58 494,60 €.

- Collectivité de Corse – Dispositif logement habitat (80%) : 46 795,68 €.

- Fonds propres de la Commune (20%) : 11 698,92 €.

Les conseillers après en avoir délibéré approuvent l'exposé du Président et décident de réaliser cette opération selon le plan de financement proposé.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présent.

Le Maire,

CHIAPPINI Charles



21200048300017
 DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
 COMMUNE DE CALCATOGGIO

DELIBERATION N° 14/2021
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Nombre de membres en exercice: 15
 Nombre de membres présents: 15
 Nombre de suffrages exprimés: 14
 Séance du 15 Avril 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr CAMPINCHI Jean Laurent, délibérant sur le compte administratif 2020 dressé par Monsieur CHIAPPINI Charles Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	14 732,17			1 222 348,65	14 732,17	1 222 348,65
Résultats affectés (compte 1068)						
Opérations de l'exercice	428 967,84	489 030,93	809 254,40	860 953,85	1 238 222,24	1 349 984,78
TOTAUX	443 700,01	489 030,93	809 254,40	2 083 302,50	1 252 954,41	2 572 333,43
Résultats de clôture		45 330,92		1 274 048,10	0,00	1 319 379,02
Restes à réaliser	587 813,00	436 637,00			587 813,00	436 637,00
TOTAUX CUMULÉS	1 031 513,01	925 667,93	809 254,40	2 083 302,50	1 840 767,41	3 008 970,43
RESULTATS DEFINITIFS						
		105 845,08		1 274 048,10		1 168 203,02
COMPTE ADMINISTRATIF POUR						
Résultats reportés						
Résultats affectés (compte 1068)						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RESULTATS DEFINITIFS						

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 15 Avril 2021 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Décide d'annuler les crédits suivants ;

5° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

6°

Ont signé au registre des délibérations : M^M CAMPINCHI Jean Laurent, CARLOTTI Lisa, CHIAPPINI Gilbert, DEFRANCHI Jean Marie, DONZELLA Daniel, FERRARO Laetitia, GIOVANNELLI Emilie, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, MONDIEGT Vincent, PACINI Jean Baptiste, POGGI Marie Laure, SQUAGLIA Pierre Xavier, TONINI Nicolas.

Sceau de la mairie

Pour expedition conforme
Le Président,
M^R CAMPINCHI Jean Laurent.



Handwritten signatures of the council members, including names like Campinchi, Carotti, and others, arranged in a grid-like fashion.

COMMUNE DE CALCATOGGIO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 12/2021

Concernant l'approbation du compte de gestion par Mr DERRACHE Smail, Receveur.

Séance du 15 Avril 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr CAMPINCHI Jean Laurent,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après d'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il y a lieu de statuer ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

- Demande à la juridiction financière pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger :

Fait et délibéré à CALCATOGGIO le 15 Avril 2021,

Ont signé au registre des délibérations CAMPINCHI Jean Laurent, CARLOTTI Lisa, CHIAPPINI Gilbert, DEFRANCHI Jean Marie, DONZELLA Daniel, FERRARO Laetitia, GIOVANNELLI Emilie, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, MONDIEGT Vincent, PACINI Jean Baptiste, POGGI Marie Laure, SQUAGLIA Pierre Xavier, TONINI Nicolas.

Pour expédition conforme,
Le Président.
Mr CAMPINCHI Jean Laurent.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 13/2021

SÉANCE DU 15 Avril 2021

concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr CAMPINCHI Jean Laurent,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 15 Avril 2021 ce jour
Considérant qu'il y a lieu de statuer
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020
Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de 1 274 048,10 €
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MEMOIRE	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1.....	1 222 348,65
A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	51 699,45
B) RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	1 222 348,65
Ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C) RESULTAT Á AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	1 274 048,10
D) SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -)	45 330,92
D 001 (besoin de financement).....	
R 001 (excédent de financement).....	
E) SOLDE DES RÊTES A RÉALISER D'INVESTISSEMENT N - 1	-151 176,00
Besoin de financement.....	
Excédent de financement.....	
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	-105 845,08
DECISION D'AFFECTATION	1 274 048,10
(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	
1 - AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement	105 845,08
G) = au minimum couverture du besoin de financement F	
2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002	1 168 203,02

Un déficit de fonctionnement de
Reporte le déficit de fonctionnement sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement.

Fait à CALCATOGGIO le 15 Avril 2021



Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal

A Calcatoggio le 15 Avril 2021

Nombre de membres en exercice 15
Nombre de membres présents /
Nombre de suffrages exprimés /

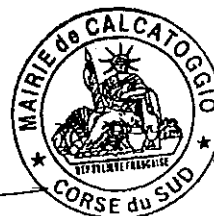
Votes : Contre __ Pour __
 Abstentions __

Date de convocation : 8 Avril 2021

Certifié exécutoire par :

Le Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le / /
et de la publication le / /
A CALCATOGGIO le / /

Le Maire





Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 Avril 2021 N°14/2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille vingt et un et le quinze avril à quatorze heures trente

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation

08/04/2021

Date d'affichage

16/04/2021

Présents : MM DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste (P), CAMPINCHI Jean Laurent, DEFRANCHI Jean Marie; Adjoints.

MM CARLOTTI Lisa (P), CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia, GIOVANNELLI Emilie, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, MONDIEGT Vincent, POGGI Marie Laure, SQUAGLIA Pierre Xavier, TONINI Nicolas (P); Conseillers Municipaux.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération :

Subventions aux associations. Année 2021.

Le Maire rappelle aux conseillers que de nombreuses associations culturelles et sportives sont soutenues par la municipalité dans le cadre de leurs diverses activités et prestations qu'elles offrent à un large public tout au long de l'année.

Ce soutien se traduit notamment par l'attribution de subventions de fonctionnement qui leur sont versées tous les ans.

Pour l'année 2021, tenant compte des résultats obtenus par chaque association selon les critères précédemment énoncés et après examen des demandes par la commission compétente le 13 Avril 2021, le Maire propose au conseil municipal d'octroyer les montants suivants aux associations ci-après dénommées ayant envoyé leurs dossiers dans les délais prescrits :

AS Calcatoggio : 1 500,00 € ; CIN'ARTE : 1 200,00 € ; Tennis Club Spelunca Liamone 800,00 € ; Association SANT'ELISEO 800,00 € ; Société de chasse «la Calcatoggeaise» : 600,00 € ; Associu di I Cacciadori Calcatoghjesi : 600,00 € ; Autour de la paroisse : 600,00 € ; Restos du cœur : 600,00 €. Calcatoghju Loisirs : 500,00€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve l'exposé du Maire et décide d'attribuer ces subventions de fonctionnement aux associations pour un montant total de 7 200,00 € qui sera inscrit au Budget Primitif 2021, chapitre 65 : autres charges de gestion courante, article 6574 : subventions de fonctionnement aux autres organismes de droit privé.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présent.

Le Maire,
CHIAPPINI Charles





Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 Avril 2021 N°15/2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille vingt et un et le quinze avril à quatorze heures trente

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation
08/04/2021

Date d'affichage
16/04/2021

Présents : MM DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste (P), CAMPINCHI Jean Laurent, DEFRANCHI Jean Marie; Adjoint.

MM CARLOTTI Lisa (P), CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia, GIOVANNELLI Emilie, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, MONDIEGT Vincent, POGGI Marie Laure, SQUAGLIA Pierre Xavier, TONINI Nicolas (P); Conseillers Municipaux.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération :

Redevance d'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages de réseaux de télécommunication.
Année 2021.

Le Maire rappelle aux les conseillers que la redevance d'occupation du domaine public par la commune sur les ouvrages de réseaux de télécommunication a été instaurée par délibération n° 20/2009 en date du 5 Avril 2009.

Il propose donc au Conseil Municipal de fixer les montants maxima suivants que la commune entend réclamer à l'exploitant des réseaux de télécommunication (Orange), dans le respect du montant plafond prescrit par le décret n°2005-1676 du 27 Décembre 2005 :

- artères souterraines : 41,29 € par kilomètre linéaire.
- artères aériennes : 55,05 € par kilomètre linéaire.

Pour 2021 le calcul de la redevance est donc le suivant :

Artères souterraines : 36,537 km x 41,29 € = 1 508,61 €, artères aériennes : 38,500 km x 55,05 € = 2 119,43 €, Soit un total de 3 628,04 €.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer pour 2021 les tarifs proposés et précise que le montant de 3 628,04 € sera inscrit au titre de cette recette au chapitre 70 article 70323 du budget 2021.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présent.

Le Maire,
CHIAPPINI Charles





Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 Avril 2021 N°16/2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille vingt et un et le quinze avril à quatorze heures trente

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation

08/04/2021

Date d'affichage

16/04/2021

Présents : MM DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste (P), CAMPINCHI Jean Laurent, DEFRANCHI Jean Marie; Adjoints.

MM CARLOTTI Lisa (P), CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia, GIOVANNELLI Emilie, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, MONDIEGT Vincent, POGGI Marie Laure, SQUAGLIA Pierre Xavier, TONINI Nicolas (P); Conseillers Municipaux.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération :

Redevance d'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages de réseaux de transport et de distribution d'électricité. Année 2021.

Le Maire rappelle aux les conseillers que la redevance d'occupation du domaine public par la commune sur les ouvrages de réseaux de transport et de distribution d'électricité a été instaurée par délibération n° 22/2009 en date du 5 Avril 2009.

Il propose donc au Conseil Municipal de fixer le montant que la commune entend réclamer à l'exploitant des réseaux électriques (ERDF), dans le respect du montant plafond prescrit par le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002.

Pour les communes dont la population est inférieure à 2000 habitants le montant plafond de la redevance 2021 est de 215,00 €.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- Précise que le montant de cette redevance sera revalorisé chaque année proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie ;
- Précise que le montant de 215,00 € sera inscrit au titre de cette recette chapitre 70, article 70323 du budget 2021.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présent.

Le Maire,
CHIAPPINI Charles





Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 Avril N°17/2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille vingt et un et le quinze avril à quatorze heures trente

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation

08/04/2021

Date d'affichage

16/04/2021

Présents : MM DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste (P), CAMPINCHI Jean Laurent, DEFRANCHI Jean Marie; Adjoints.

MM CARLOTTI Lisa (P), CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia, GIOVANNELLI Emilie, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, MONDIEGT Vincent, POGGI Marie Laure, SQUAGLIA Pierre Xavier, TONINI Nicolas (P); Conseillers Municipaux.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération : **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales exercice 2021.**

Le Maire informe les conseillers que, conformément aux articles L. 1612-2 et suivants du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est appelé chaque année à fixer les taux des impôts locaux.

Après examen du projet du budget primitif 2021 et considérant qu'une hausse de la fiscalité locale n'est pas nécessaire cette année ; le Maire propose aux conseillers de voter pour l'année 2021, les taux d'imposition suivants en précisant qu'ils demeurent inchangés par rapport à l'exercice précédent :

Taxe foncière (bâti)	16,20 *	1 484 000	240 408
Taxe foncière (n bâti)	35,04	4 700	1 647
CFE.....	8,69	230 800	20 057
		Produit attendu	262 112

* Dont taux départemental 2020 de 12,25 % (soit 12,25 + 3,95).

Le Maire précise qu'il conviendra d'ajouter à l'article 73111 du Budget Primitif 2021, la compensation du produit de taxe d'habitation figurant sur l'état 1259.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit : 16,20% pour la Taxe Foncière (Bâtie), 35,04 % pour la Taxe Foncière (Non Bâtie) et 8,69 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présent.

Le Maire,

CHIAPPINI Charles






Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 Avril N°18/2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation

08/04/2021

Date d'affichage

16/04/2021

L'an deux mille vingt et un et le quinze avril à quatorze heures trente

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Présents : MM DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste (P), CAMPINCHI Jean Laurent, DEFRANCHI Jean Marie; Adjoint.

MM CARLOTTI Lisa (P), CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia, GIOVANNELLI Emilie, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, MONDIEGT Vincent, POGGI Marie Laure, SQUAGLIA Pierre Xavier, TONINI Nicolas (P); Conseillers Municipaux.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération : **Ajustement des restes à réaliser 2020.**

Le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'ajuster lors du vote du Budget Primitif 2021, certaines opérations inscrites en reste à réaliser de la section d'investissement.

- **Opération n° 1406 Installation de bancs chauffants église paroissiale** : suppression en recettes de la subvention de la région dont la validité est échue, article 1322 – 12 832,00 €.
- **Opération n° 1705 Eclairage Public 2017** : suppression des crédits restants en dépenses qui ne seront plus utilisés, article 2158 – 5 173,00 €.
- **Opération n° 1903 Travaux divers voirie & bâtiments 2019** : suppression des crédits restants en dépenses pour les bâtiments communaux qui ne seront plus utilisés, article 21318 – 2 962,00 € ; supplément de crédits en dépenses pour des travaux de voirie à effectuer en 2021, article 21352 + 26 057,00 €.
- **Opération n° 2002 Rénovation logement ancien groupe scolaire** : supplément de crédits en dépenses suite à la réactualisation des devis, article 2132 + 12 365,00 € ; supplément de crédits en recettes de la subvention de la région suite à l'augmentation des dépenses de l'opération, article 1322 + 10 480,00 €.
- **Opération n° 2005 Installation de trois abribus** : supplément de crédits en dépenses suite à la réactualisation du devis, article 2181 + 468,00 €.

Il précise que ces modifications seront portées au Budget Primitif 2021 en « propositions nouvelles » pour les dépenses et en « recettes de l'exercice » pour les recettes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'exposé du Maire et décide de modifier les opérations correspondantes ci-dessus présentées.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présent.



Le Maire,
CHIAPPINI Charles



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 Avril 2021 N°19/2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille vingt et un et le quinze avril à quatorze heures trente

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation
08/04/2021

Date d'affichage
16/04/2021

Présents : MM DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste (P), CAMPINCHI Jean Laurent, DEFRANCHI Jean Marie; Adjoint.

MM CARLOTTI Lisa (P), CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia, GIOVANNELLI Emilie, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, MONDIEGT Vincent, POGGI Marie Laure, SQUAGLIA Pierre Xavier, TONINI Nicolas (P); Conseillers Municipaux.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération :

Adoption du Budget Primitif 2021.

Monsieur Jean Laurent CAMPINCHI, Adjoint au Maire en charge des finances présente le rapport suivant. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'équilibre du Budget Primitif de la commune de CALCATOGGIO pour l'exercice 2021 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 040 116,00 €	2 040 116,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 222 763,00 €	1 222 763,00 €
TOTAL	3 262 879,00 €	3 262 879,00 €

Le Conseil Municipal en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le rapport présenté par l'Adjoint au Maire en charge des finances,
- **APPROUVE** l'équilibre et **ADOpte** le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2021 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 040 116,00 €	2 040 116,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 222 763,00 €	1 222 763,00 €
TOTAL	3 262 879,00 €	3 262 879,00 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire et lui **DONNE** tout pouvoir d'exécuter le Budget Primitif pour l'année 2021.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **15 POUR, 0 CONTRE** et **0 ABSTENTIONS**.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présent.




Le Maire,
CHIAPPINI Charles